ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE

D'INTERVENTION:

Etude pollution complémentaire à réaliser sur le site « Longométal » à Amfreville-

la-Mi-Voie (Département de la Seine-Maritime)

DÉLIBÉRATION DU

CONSEIL

COMMUNAUTAIRE

Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 40% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de

l'intervention, soit une participation maximale de 24 000 €.

SITUATION DU BIEN:

Ancien centre de tri des ordures ménagères démoli récemment et zone de

stockage situés le long de la RD6015 (parcelle AC196)

PLU:

UE (Zone urbaine à vocation économique)

PROJET:

Usage industriel ou tertiaire, à définir au regard de l'étude pollution qui devra

aboutir à la réalisation d'un plan de gestion pour usage économique.

COMITÉ DE

PROGRAMMATION:

Consultation écrite du 19 mai 2017 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE:

Métropole Rouen Normandie

ENVELOPPE PROJET:

40 000 €HT

ROUEN, le 2 1 SEP. 2017

Pour le Président du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie, absent, le 1^{ER} Vice-Président du Conseil d'Administration Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

de l'EPF Normandie,

Luc LEMONNIER

Gilles GAL